

Rapport d'activité du Conseil Scientifique et Technique 2020

En 2020, le Conseil Scientifique et Technique s'est réuni 5 fois, son fonctionnement a été perturbé d'emblée et a fait ressortir une double problématique à causalité structurelle de son fonctionnement.

1) Au niveau de son fonctionnement interne est apparu un conflit ayant pour objet l'affinement des questions et l'analyse des réponses concernant le questionnaire proposé aux membres de la SPP au cours de la mandature précédente. Une journée institutionnelle était prévue pour restituer l'analyse des résultats aux membres de la SPP.

Ce questionnaire avait pour but de préciser les facteurs susceptibles d'intervenir dans un désinvestissement de la vie institutionnelle, de l'Assemblée Générale et/ou des manifestations scientifiques, de l'évolution des membres dans la vie institutionnelle et scientifique, en particulier le manque de candidatures à certaines commissions (celle des Candidatures, par ex.). L'analyse qualitative des réponses à ce questionnaire était l'une des deux missions du Conseil Scientifique et Technique, la seconde consistait en l'étude des possibilités d'avenir de la Commission Scientifique, par exemple, pas fréquentée par les membres lors des deux dernières mandatures.

Le conflit s'est organisé autour d'un groupe refusant les décisions de la majorité qui souhaitait poursuivre les travaux sur le questionnaire, dans la continuité de la méthodologie qualitative proposée par le précédent CST.

Ce dysfonctionnement a provoqué 2 séries de démissions avec au final 5 membres restants en novembre 2020, sur un total de départ de 15. Après les deux premières démissions en janvier 2020, la présidente Clarisse Baruch a retiré les réponses aux questionnaires qui avaient déjà été recueillies et étaient en cours d'élaboration. Le travail du CST s'est poursuivi désormais centré, d'une part, sur les conditions de la pratique analytique pendant la période du premier confinement, et, d'autre part, sur la problématique interne de son fonctionnement illustrée par les obstacles à l'analyse du questionnaire.

La présidente a d'abord accepté de donner suite à la demande de la secrétaire du CST de remplacer la première série des démissionnaires par les suivants sur la liste des candidats non élus, comme cela est prévu par le Règlement Intérieur. Après, et suite à la seconde série des démissions en septembre 2020, Clarisse Baruch a préféré ne pas faire ces remplacements dans leur totalité sans prendre au préalable l'avis du Conseil d'Administration. La secrétaire du Conseil Scientifique et Technique a alors demandé d'être auditionnée au CA. Après l'audition le 17 novembre 2020 le CA a délibéré et a jugé qu'étant donné le nombre de démissionnaires, le peu de temps restant avant la prochaine mandature et le contexte sanitaire il valait mieux attendre la reconstitution d'un nouveau Conseil Scientifique et Technique. Il a donc voté la suspension des travaux du CST jusque à la fin de cette mandature.

Les débats suscités à cette occasion ont souligné que ce conflit du Conseil Scientifique et Technique montrait à quel point il était difficile, sinon impossible, d'être à la fois observateur et observé lorsqu'on recherche au moyen d'une analyse statistique une réponse qui se voudrait objective. L'objectivité alors illusoire est en fait « clivante ». Et c'est peut-être ce que nous a prouvé le CST sur un mode quasiment expérimental : que la subjectivité, voire la singularité, telles que la psychanalyse les défend, peuvent se trouver fragilisées par la leurre de l'objectivité même au sein des communautés psychanalytiques.

Quoiqu'il en soit, il est apparu, et le CA l'a confirmé dans les échanges avec la secrétaire du CST, que les travaux du CST étaient éminemment nécessaires et devaient se poursuivre, mais peut-être en évitant les démarches de type statistique ou sociologique, à moins de faire appel à des tiers spécialisés. Mais cela est-il souhaitable ?

2) Mais au-delà de cette problématique des questionnaires, le conflit rencontré a reposé de façon déterminante la question de la place et du Conseil Scientifique et Technique par rapport au Conseil d'Administration et de son rôle dans notre société. Plusieurs points ont été évoqués et proposés au travail dès la première réunion du CST, et décidément à la dernière.

En effet

-Le CST a une fonction consultative qu'il doit exercer statutairement avec une pleine autonomie de fonctionnement par rapport au CA et à son bureau. Cela a été confirmé par l'AG de 2019 qui a voté contre la suppression du CST proposée par le CA 2017-2019.

-Et, s'il est nécessaire que les Commissions, ouvertes aux membres, qui garantissent les rapports et les liens directs de l'institution avec les membres, soient maintenues, le CST pourrait assumer cette fonction intermédiaire, de lien entre les Commissions et le CA : recevoir, discuter, évaluer les projets débattus et approfondir certaines des questions posées au sein des Commissions auto-constituées. Cela permettrait au CST d'occuper une place intermédiaire entre les membres (Commissions ouvertes) et le décisionnaire (CA). Ainsi le scientifique et le politique se trouveraient chacun bien différenciés.

-Bien entendu, le CST pourrait travailler d'autres problématiques en particulier celles imposées par l'actualité interne et/ou sociale:

- par exemple les activités psychanalytiques en ligne suite aux conditions sanitaires et par extension la question de la psychanalyse à distance;*
- autre exemple la crise actuelle de la psychanalyse dans la culture/société*

Et, au moins une fois dans l'année, le CST pourrait communiquer ses avis au CA. Il serait aussi souhaitable que « le bureau lui communique les questions prévues aux ordres du jour des prochains conseils d'administration dans les délais utiles, ainsi que les informations nécessaires à leur étude », comme cela aussi est prévu par le Règlement Intérieur.

Mes vifs remerciements vont à Annick Sitbon, Marilia Aisenstein et tout particulièrement à Jean-Louis Baldacci, pour l'écoute et son accompagnement dans l'analyse de la situation et la rédaction de ce rapport.

Aux collègues membres du Conseil Scientifique et Technique qui ont permis que se poursuivent nos travaux dans le respect du rôle consultatif, des principes de fonctionnement démocratiques du CST et du Règlement Intérieur, malgré le conflit rencontré.

Aux membres du CA qui avec leurs positions ont participé à ce que les enjeux structureaux du fonctionnement du CST se révèlent plus clairement.

Mes remerciements vont aussi à la secrétaire Cécile Notté qui a assuré les tâches administratives tout au long de cette mandature.

Eléana MYLONA